

BIBLIOGRAPHIE

DROIT POLONAIS
CONTEMPORAIN
1979 n° 3 (43)
PL ISSN 0070-7025

NOTES CRITIQUES

Biruta Lewaszkiewicz-Petrykowska, *Wyrządzenie szkody przez kilka osób [Le dommage causé par plusieurs personnes]*, Warszawa 1978, Wydawnictwo Prawnicze, 201 pages.

L'ouvrage de Biruta Lewaszkiewicz-Petrykowska est la première étude monographique dans la littérature polonaise du droit civil sur le problème de la responsabilité de plusieurs personnes pour le dommage causé. Il est particulièrement précieux et utile, car dans la pratique courante le nombre de cas s'accroît dans lesquels la responsabilité pour le dommage causé devrait être encourue par plusieurs personnes, et ce sont des situations de fait très différenciées, dont la qualification légale peut être plus difficile.

La régulation, dans le droit polonais, de la responsabilité de plusieurs personnes pour le dommage causé par un acte illicite en tant que responsabilité solidaire, la place au croisement des problèmes de la responsabilité délictueuse ainsi que des institutions et des problèmes du droit des obligations, et particulièrement de la solidarité passive ; ceci impose la nécessité de mener des études et d'établir des définitions sur les deux plans.

La monographie analysée, outre les informations introductives de droit comparé sur la régulation, dans les législations européennes capitalistes et socialistes, de la responsabilité de plusieurs personnes pour le dommage causé à la victime, se divise en deux parties essentielles. La-première partie est consacrée à la relation entre les personnes responsables pour le dommage causé et la victime (le rapport extérieur), y compris les motifs et le caractère de leur responsabilité ; l'objet de la deuxième partie sont les rapports intérieurs entre les personnes coresponsables pour le dommage, c'est-à-dire l'action récursoire entre codébiteurs après la satisfaction préalable de la personne lésée.

Dans la première partie, après une caractéristique générale de l'art. 441 § 1^{er} du code civil (« Lorsque plusieurs personnes sont responsables du dommage causé par un acte illicite, leur responsabilité est solidaire ») sont analysées les conditions spéciales d'application de cette disposition. L'auteur fait tout d'abord d'intéressantes constatations quant aux situations dans lesquelles peut apparaître la pluralité des sujets responsables pour le dommage, justifiant la responsabilité solidaire d'après l'art. 441 du cc. Elle examine ensuite les conditions de cette responsabilité. Tout aussi intéressantes sont les constatations à propos des éléments essentiels pour l'appréciation que du côté de la victime n'apparaît qu'un seul dommage, bien que plusieurs personnes en sont responsables. L'auteur consacre une grande attention au problème du lien de causalité ; elle a analysé en détails les variantes de situations où la responsabilité encourue par plusieurs personnes pour un dommage est la conséquence de la pluralité des causes qui ont provoqué ce dommage, et surtout les cas de causalité commune, alternative et cumulative.

Les chapitres suivants de la première partie traitent l'ensemble des sujets

concernant le caractère de la co-responsabilité de plusieurs personnes pour un dommage. La responsabilité solidaire pour le dommage causé par un acte illicite a été présentée sur le fond de l'institution de la responsabilité solidaire en général. L'auteur a examiné consciencieusement les problèmes détaillés liés avec l'application des dispositions générales sur la responsabilité solidaire des débiteurs à la responsabilité prévue dans l'art. 441 § 1^{er} du cc ; l'auteur tente de donner des réponses réfléchies et bien argumentées aux doutes que cette opération peut éveiller.

L'image de la qualification *de lege lata* possible de la responsabilité de plusieurs personnes pour un dommage est complétée par la responsabilité *in solidum* présentée dans le chapitre VI. Conformément à l'hypothèse de l'auteur, que la responsabilité solidaire prévue à l'art. 441 du cc n'est encourue que par les personnes qui répondent du dommage causé par un acte illicite, même sur divers fondements, la responsabilité *in solidum* peut être assumée par plusieurs personnes, parmi lesquelles soit aucune ne répond du dommage résultant d'un délit, soit lorsque l'une d'elles assume la responsabilité délictuelle et la responsabilité de l'autre a pour fondement l'inexécution ou l'exécution imparfaite de l'obligation, ou bien le rapport juridique de l'assurance. De ces variantes, l'auteur considère comme la plus importante la responsabilité de l'assureur et de la personne responsable pour le dommage causé par un délit, et en particulier la responsabilité de l'Établissement d'Assurances d'État à titre d'assurance de responsabilité civile pour les dommages résultant de la circulation des véhicules à moteur.

La deuxième partie du livre s'ouvre par la caractéristique de l'action récursoire. En précisant son contenu, l'auteur, distinguant le recours *sensu stricto* (limité aux actions récursoires des débiteurs solidaires), adopte dans l'étude son sens plus large où le centre de gravité repose non sur la source de la naissance de l'action récursoire, mais sur sa fonction économique, sur la possibilité de demander le remboursement de ce que l'on a payé et c'est pour cela est lié étroitement avec le fait de paiement. Cette définition « globale » d'action récursoire justifie l'emploi du terme « recours » dans toutes les situations de demande de remboursement de la somme avancée à titre de réparation, c'est-à-dire son application aussi bien au règlement des comptes entre débiteurs responsables solidairement pour le dommage en vertu de l'art. 441 du cc, qu'aux cas de responsabilité *in solidum*.

L'objet du chapitre VIII sont les questions les plus caractéristiques de la responsabilité solidaire pour le dommage causé, c'est-à-dire la répartition et l'étendue de l'action récursoire entre les débiteurs. L'auteur a concentré son attention principale sur le problème controversé de l'interprétation et de la relation réciproque du § 2 (« Si le dommage est dû à l'action ou à l'abstention de plusieurs personnes, celui qui a réparé le dommage peut demander aux autres le remboursement d'une part adéquate en fonction de la faute de la personne donnée et du degré où elle a contribué au dommage ») et du § 3 de l'art. 441 du cc. (« Celui qui a réparé le dommage dont il est responsable malgré l'absence de faute, a un recours contre l'auteur, si le dommage est dû à la faute de celui-ci »). A son avis, le plus important est le § 2 de l'art. 441 du cc, qui règle en principe le mode et les critères du recours entre les personnes co-responsables ; le § 3 de l'art. 441 remplit la même fonction que l'art. 147 du code des obligations antérieurement en vigueur, autrement dit il reconnaît aux personnes responsables pour les faits d'autrui le recours intégral contre les auteurs du dommage.

Dans le cadre du recours *sensu largo*, l'ouvrage traite également le problème de l'action récursoire dans les cas de responsabilité *in solidum*. La diversité des situations dans lesquelles cette responsabilité peut prendre naissance, ne permet

que de formuler les principes généraux des actions récursoires éventuelles entre les personnes responsables. Il est cependant opportun, de l'avis de l'auteur, de distinguer, du point de vue de la répartition des recours, deux groupes de cas de responsabilité *in solidum*. Au premier groupe engageant les personnes responsables pour un dommage *ex contractu* ou sur la base de différents régimes de responsabilité — devrait être applicable l'art. 441 du cc ; au deuxième groupe liant l'assureur et l'auteur du dommage — les actions récursoires sont dirigées unilatéralement contre l'auteur du dommage, tandis que leur naissance et étendue sont définies par des dispositions spéciales.

La matière contenue dans le livre ressort au-delà du titre. Son centre de gravité repose en principe non pas tant sur le dommage causé par plusieurs personnes, que sur leur responsabilité pour ce dommage, tandis que l'étude des différents problèmes est en général réalisée sur le large fond des institutions juridiques correspondantes. La valeur et l'importance de l'étude consistent en deux éléments : 1) c'est la première en Pologne élaboration d'ensemble, basée sur une riche littérature du sujet aussi bien que sur la jurisprudence, des éléments et du caractère de la responsabilité de plusieurs personnes pour un dommage ; de nombreuses questions y ont été analysées pour la première fois d'une manière approfondie ; 2) l'auteur s'efforce, avec succès, de ne pas omettre aucun des problèmes essentiels de la doctrine et de la pratique ; dans les affaires contradictoires, elle expose fermement son propre point de vue. L'image de la responsabilité pour le dommage causé par plusieurs personnes est cohérente et suggestive et marquera incontestablement sa présence dans la future littérature du sujet.

Janina Dąbrowa